

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : MDE 29/1343/2015
1 avril 2015

Maroc : l'initiative royale sur l'avortement une opportunité unique de consacrer les droits des femmes

L'élaboration d'un projet de loi en vue de réformer la législation régissant l'avortement au Maroc annoncé par le roi Mohammed VI le 16 mars 2015 constitue une opportunité unique de dépénaliser le recours à l'avortement, dont la criminalisation dans le pays contraint les femmes marocaines à des avortements clandestins et à risque, a affirmé Amnesty International. L'organisation appelle les autorités marocaines à saisir cette opportunité historique pour dépénaliser l'avortement et ainsi améliorer la situation des femmes et des jeunes filles au Maroc en leur permettant accès à des interruptions de grossesse sans risque et légales, dans une [soumission](#) rendue publique aujourd'hui.

Bien que le Code pénal marocain autorise l'avortement lorsqu'un médecin ou chirurgien estime que la santé de la mère est en danger, et avec l'autorisation du conjoint (article 453), il prévoit des peines de prisons et des amendes pour tout avortement ou tentative d'avortement en dehors de ce cadre (articles 449-452; 454-458). Les discours ou écrits qui incitent à l'avortement sont eux aussi passibles de peines de prison (Article 455).

Les traités relatifs aux droits humains des Nations unies, dont le Maroc est signataire, ont tous conclu que les lois criminalisant l'avortement constituent une violation de la dignité et de l'autonomie des femmes et jeunes filles. Ces lois les contraignent également à recourir à des avortements clandestins, mettant leur santé et leur vie en danger, et leur fait courir des risques d'emprisonnement.

Le temps est venu pour les autorités marocaines d'aligner la législation actuelle avec la réalité de l'avortement clandestin au Maroc et de se conformer aux obligations internationales du pays en matière de droits humains.

Amnesty International appelle ainsi les autorités marocaines à dépénaliser l'avortement et à garantir l'accès à un avortement sans risque et légal, notamment dans les cas où la vie, la santé physique ou psychologique de la femme enceinte sont en danger, dans les cas de viol ou d'inceste et dans certains cas de malformation fœtale grave ou mortelle.

Amnesty International demande en outre aux autorités marocaines d'assurer l'accès complet à la contraception et aux soins de santé sexuelle et reproductive, de garantir l'accès à des soins adéquats pour les femmes souffrant de complications médicales suite à un avortement (qu'il soit autorisé par la loi ou non) et de supprimer l'autorisation du conjoint pour l'avortement, qui porte atteinte au droit des femmes à l'autonomie.

Compléments d'information

Le 8 mars 2014 Amnesty International a lancé une campagne mondiale intitulée *Mon corps, mes droits*. La campagne appelle les gouvernements à reconnaître les droits des femmes et des filles à l'intégrité physique et de vivre à l'abri des violences sexuelles. Il s'agit de droits universels de la personne, reconnus en droit international en tant que droits sexuels et reproductifs, et les États doivent veiller à ce qu'ils soient respectés, protégés et concrétisés.

Dans le cadre de cette campagne, Amnesty International a lancé une pétition demandant aux autorités algériennes, marocaines et tunisiennes de réformer les dispositions législatives qui ne protègent pas les victimes de violences sexuelles de manière adéquate, d'adopter un cadre législatif et réglementaire exhaustif de lutte contre les violences sexuelles et de prendre des mesures pour faciliter l'accès des

victimes à des voies de recours judiciaires et à un soutien médical approprié, y compris l'accès à la contraception d'urgence et la possibilité de recourir à des procédures d'avortement sûres et légales.

La pétition a été signée par 198,128 membres et sympathisants d'Amnesty International jusqu'à sa fermeture en septembre 2014.

Document public

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au Royaume-Uni, au +44 20 7413 5566, ou press@amnesty.org

International Secretariat, 1, Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni
www.amnesty.org